

ABONNEMENT

Saumur
En an. 25 fr.
Six mois. 13
Trois mois. 7

Poste

En an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne. 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 12 JUIN

MAUVAIS CALCUL

Il y a, dans le discours de M. Constans, une phrase qui est malheureuse.

« Le concours des conservateurs, a-t-il dit, ne nous est pas nécessaire, et, s'ils troublent l'ordre, nous saurons les contraindre à le respecter. »

La menace était inutile, surtout de la part d'un gouvernement qui prétend faire appel à la conciliation.

D'autant plus inutile que si l'ordre a été fréquemment troublé depuis que les républicains tiennent la queue de la poêle, ce n'a pas été par les conservateurs, mais bien par la clientèle républicaine de tout genre que les opportunistes ont essayé vainement de discipliner.

N'insistons pas sur cette singulière façon de menacer les uns tandis que ce sont les autres qui font tapage.

Quant à ce dédain affecté pour le concours des conservateurs, il montre une légèreté et une désinvolture vraiment surprenantes.

Il était si facile de ne pas dire cela !

Les journaux radicaux, qui ont déjà commencé à hurler aux mots de « République non fermée », n'auraient pas poussé des cris plus aigus.

Il nous souvient de la déclaration d'un cabinet précédent où il était question de tolérance. « Nous ne sommes pas des persécuteurs », disait-elle.

Ce cabinet nous promettait au moins des procédés de courtoisie, que du reste il s'empressa d'oublier.

Mais on pouvait lui tenir compte de l'intention.

Nous nous rappelons aussi une déclaration plus ancienne — elle remonte à 1878 — de M. de Freycinet :

« C'est à vous, aujourd'hui, disait-il aux républicains, de faire les avances ; c'est à vous de ménager, de respecter la susceptibilité des autres partis... »

Autant en emporta le vent, mais enfin il y avait des symptômes de politesse dans ce langage officiel.

M. Constans a le tort, comme le dit très spirituellement le *Journal des Débats*, « de considérer l'adhésion de la minorité aux institutions républicaines comme une grâce qu'on lui accorde et non comme un service qu'elle rend ».

C'est un tort d'autant plus grave que les dernières élections ont montré que cette minorité devenait de moins en moins quantité négligeable.

Le ministre de l'intérieur aurait-il donc oublié que, malgré la plus forte des pressions électorales, il s'en est fallu de peu que la victoire des républicains ne devint une défaite ?

Et, tout récemment, en deux occasions, est-ce que le cabinet n'était pas renversé par ses propres troupes, si les voix des conservateurs ne l'avaient sauvé ?

Devant de pareils souvenirs, et qui sont presque d'hier, il était vraiment inopportun de

dire aux conservateurs que l'on a que faire de leur concours.

Ce ministre est pourtant intelligent.

De sa part, cette sortie nous étonne un peu.

Evidemment, il aura voulu amadouer ces radicaux qui lui donnent plus d'inquiétudes que les conservateurs.

Mauvais calcul.

C'est trop ou pas assez.

Les radicaux sont de méchante humeur à cause de la République non fermée, et les conservateurs haussent les épaules.

M. Constans eût mieux fait de ne pas aller à Périgueux.

Apologie de l'assassinat

Après avoir gémi sur l'arrestation des terroristes russes, les révolutionnaires français tentent de créer en leur faveur une agitation dans les centres ouvriers.

L'autre jour, ils déclaraient que tant qu'ils étaient encore en liberté, ils devaient en profiter pour propager leurs idées par tous les moyens possibles, c'est-à-dire par la parole, par la plume, et surtout par le pétrole et par la nitro-glycérine ; aujourd'hui, ils se contentent de protester en termes violents et ils se comptent.

Avant-hier, salle Jussieu, les marxistes français avaient donc organisé un premier meeting d'indignation. Tous les orateurs anarchistes et socialistes révolutionnaires s'y étaient donné rendez-vous et ça été durant plusieurs heures un concours de fureurs et de menaces.

Un ancien bourgeois, M. Ferroul, député, celui qui se déclare maintenant prolétaire, avait tenu à présider cette fraternelle réunion. Il n'a pas, d'ailleurs, parlé longuement, et après avoir prononcé quelques mots bien sentis, il a donné la parole à M. Lefrançais, ancien membre de la Commune.

Dès lors la petite fête a réellement commencé et c'est au milieu des cris de : Vive la Commune ! Mort aux bourgeois ! que l'orateur a développé ses idées d'humanité consistant à emprisonner ou à massacrer la moitié de ses concitoyens.

En révolutionnaire fin de siècle, il a ensuite présenté ses excuses aux nihilistes :

« Je demande pardon aux proscrits russes des actes indignes commis contre eux, a-t-il dit, mais ils sont moins à plaindre que nous, car eux, au moins, ont su conserver l'honneur, tandis que notre gouvernement se déshonore en se faisant le valet de l'autocrate russe. »

M. Jules Guesde fait son apparition à la tribune.

C'est lui qui a prononcé le discours le plus violent ; il a fait, au milieu de l'enthousiasme général des anarchistes, l'éloge de l'assassinat :

« En Russie, a-t-il dit, la pensée n'est pas libre, le droit de réunion n'existe pas ; mais, en dehors de ces deux libertés, il y a place pour l'action libre, exercée par ceux qui meurent : il faut tuer. »

Vous avez tressailli d'allégresse en apprenant qu'Alexandre II avait été tué par une bombe, cette bombe libératrice, qui a coupé en deux l'homme qui avait derrière lui les 23

Polonais assassinés en 1863. Il y avait dans Alexandre le tortionnaire et le bourreau ; il ne connaissait que la torture, la potence et la Sibérie ; aussi, à la nouvelle de sa mort, il y eut un cri de joie.

« Quand le louveteau succède au loup, le même système de gouvernement fut conservé, c'est pourquoi je ne reproche pas aux Russes les moyens violents qu'ils emploient. »

En entendant ces aménités, tous les révolutionnaires trépignent, leur enthousiasme tourne au délire, ils voient rouge et n'ont qu'un regret : ne pouvoir mettre en pratique immédiatement leurs belles théories.

M. Jules Guesde, si bien encouragé, continue en s'élevant contre l'alliance franco-russe.

« Jamais, dit-il, l'ours du Nord ne viendra au secours de la liberté... Le péril, c'est l'avalanche du Nord et de la barbarie asiatique qui écrasera la civilisation occidentale. Il faut couper le pont qu'on veut établir non entre la race russe et la race française, mais entre le despotisme et la France. »

De nouvelles clameurs s'élèvent et les assistants, frémissants et heureux, votent l'ordre du jour suivant :

« Considérant que le droit d'asile a été violé, que les proscrits russes n'ont violé aucune loi française, que leur arrestation est un crime de lèse-humanité, l'assemblée proteste contre les arrestations et envoie ses sympathies aux proscrits russes. »

La séance est levée, mais la sortie est calme ; la vue des sergents de ville qui se promènent tranquillement sur le trottoir refroidit le zèle des plus agités.

Les incidents qui se sont produits dans cette réunion ont d'autant plus d'importance, que tout le monde sait que les divers Cabinets de l'Europe sont en instance auprès de l'Angleterre pour lui demander de consentir quelques restrictions au droit d'asile en ce qui concerne les assassins. Il est incontestable, d'après les déclarations ci-dessus, que le parti de l'assassinat existe, qu'il revendique son droit au meurtre, et, ce qui est triste à dire, c'est qu'en France nous ne sommes pas bien sûrs de ne pas voir un jour au ministère des amis, des protecteurs ou tout au moins des gens disposés à être très bienveillants pour les hommes dont on peut lire les maximes et les projets.

Ce meeting des radicaux, amis des nihilistes et défenseurs du droit de fabriquer des bombes pour assassiner les tyrans et tuer, avec eux, des centaines de personnes, était présidé par un député radical qui siège à l'Extrême-Gauche de la Chambre.

INFORMATIONS

Sheen-House, mardi 10 juin, 5 heures.

Aujourd'hui mardi, à deux heures, réception ouverte à Sheen-House chez Monseigneur le Comte de Paris. Monseigneur le duc d'Orléans, aux côtés de son père, recevait avec son enjouement et son affabilité ordinaires les nom-

breux amis de France appartenant aux différents mondes politique, artistique et littéraire qui avaient saisi avec empressement cette occasion de présenter aux membres de la famille royale, enfin réunis, l'hommage de leur profond et respectueux dévouement.

Un lunch avait été servi pendant lequel Monseigneur le Comte de Paris et Monseigneur le duc d'Orléans se sont entretenus personnellement avec tous les convives, qui sont revenus ensuite dans les salons où Madame la Comtesse de Paris a daigné venir joindre ses remerciements à ceux de Monseigneur et de son fils et adresser les plus gracieuses paroles aux nombreux Français qui avaient, avec tant d'empressement, donné à la famille royale, sur la terre d'exil, cette nouvelle preuve de fidélité et d'espérance prochaine.

La réception était terminée à cinq heures. Une nouvelle réception ouverte aura lieu demain mercredi à la même heure.

Un grand nombre de nos amis sont arrivés à Londres ce soir et parmi eux beaucoup de membres du Parlement.

EDOUARD GRIMBLON.

Le *Monde* a publié, lundi soir, un article qui repose évidemment sur une connaissance inexacte de la situation.

Le directeur de ce journal, dans un sentiment très louable, croit devoir protester contre des manœuvres qui tendraient à séparer Monseigneur le duc d'Orléans de Monseigneur le Comte de Paris. Il voit la preuve de ces manœuvres dans le fait que le jeune Prince va avoir une installation séparée.

Nous pouvons, d'un mot, rassurer notre confrère, dit la *France Nouvelle*, — et nous le tenons de source sûre — en lui apprenant que c'est sur le désir de Monseigneur le Comte de Paris que Monseigneur le duc d'Orléans va avoir une résidence à Londres. Le Chef de la Maison de France a voulu ainsi marquer la majorité de son fils, consacrée, pour lui, comme pour la France, par l'injuste détention que vient de subir le prisonnier de Clairvaux.

DÉPUTÉS OU SOLDATS

M. le comte de Martimprey, député du Nord, vient de soulever une importante question : Les députés en cas de guerre doivent-ils rester au Parlement ou rejoindre leur corps ?

M. Paul de Cassagnac donne son avis dans l'*Autorité* :

« Une fois la guerre déclarée, que doit-on faire ? »

« On doit flanquer le Parlement à la porte. »

« Députés et sénateurs de tout âge, de tout poil, seront renvoyés, les vieux dans leurs foyers, les jeunes dans leurs régiments. »

« Quand on se bat, il faut se débarrasser des bavards, de tous ces blagueurs sinistres, qui, pour parodier leurs aînés de la première Révolution, viendraient décréter la victoire, apporter à la tribune des propositions stupides ou saugrenues, entraver les opérations militaires et moucharder les chefs d'armée. »

« La victoire n'est même possible qu'à la condition de dissoudre le Parlement. »

« Pas de sénateurs, pas de députés qui gé-

ment ou troublent l'élan national et la direction militaire ; pas de journaux qui poussent la maladie du renseignement jusqu'à renseigner l'ennemi ! Voilà les deux premières mesures à prendre, le jour où l'on se battra.

» La solution peut sembler un peu radicale, mais il n'y en a pas d'autre.

» Et je prétends que le parlementarisme et la liberté de la presse sont incompatibles avec la guerre, la vraie guerre, celle dont dépendrait le salut de la patrie.

» Avec un Parlement qui discute et des journaux qui font de l'opposition, on doit marcher fatalement à une catastrophe.

» En cas de guerre, je suis pour la dictature du gouvernement, quel que soit ce gouvernement, car il ne doit plus y avoir qu'une seule pensée, la pensée de la France, et ce jour-là, devant l'ennemi, le gouvernement, fût-il la République, c'est la France ! »

DÉMONSTRATION PAR L'ABSURDE

Le directeur de la *Patrie*, qui est maire d'une petite commune de Seine-et-Oise, vient d'avoir une idée spirituellement ingénieuse. Puisque tous les raisonnements sont impuissants à décider le gouvernement à empêcher l'illégalité que commettent les conseillers municipaux de Paris en s'attribuant une indemnité, M. Guyon, maire de Gif, a voulu prouver par un fait à quelles conséquences on devait inévitablement être conduit. Sur sa proposition, le Conseil municipal de Gif a décidé de prélever annuellement sur le budget municipal une somme de deux mille francs destinée à être répartie entre les conseillers municipaux, à raison de cent cinquante francs par tête. Comparés aux six mille francs de nos conseillers parisiens, cette allocation paraîtra bien modeste. Les bons villageois de Gif font valoir que le temps des conseillers municipaux des communes rurales étant aussi précieux que celui de ces Messieurs de Paris, on ne voit pas pourquoi on refuserait aux premiers le droit à une indemnité que l'on reconnaît aux citadins. Le raisonnement nous semble d'autant plus péremptoire que le territoire de la commune de Gif étant relativement vaste, certains conseillers sont obligés, paraît-il, de faire plusieurs kilomètres pour remplir leur mandat. Il était difficile de montrer plus spirituellement à quel point il est absurde de laisser les conseillers municipaux s'attribuer l'indemnité qui leur plaît et sous la forme qui leur convient.

AU DAHOMEY

De mauvaises nouvelles sont arrivées de Kotonou.

Le Dahomey serait très agité, et les amazones auraient repris l'offensive.

Le *Soleil* a reçu de Marseille la dépêche suivante :

« Une consigne sévère a été donnée à nos compagnies de navigation qui déservent le Dahomey et la Côte-des-Esclaves de garder le plus grand silence au sujet de nos affaires en ce pays. »

Ces instructions émanent directement de M. Etienne, sous-secrétaire des colonies. On suppose que les hostilités sont nettement engagées dans le Dahomey.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 11 juin 1890.

La Bourse est peu animée et le mouvement de hausse devient plus modéré. Le 3 0/0 fait 92.60 ; le 4 1/2 0/0, 106 65.

On traite le Crédit Foncier sans grandes variations aux cours de la veille. La reprise ne peut manquer de se produire quand le rapport des inspecteurs des finances sera publié et montrera la solidité indiscutable de cette grande institution, son capital social intact, ses dépôts représentés par des rentes et des valeurs de premier ordre, ses réserves et provisions s'élevant à plus de 140 millions.

La Banque de Paris consolide son avance à 840. Le coupon de 20 fr. vient à échéance le 1^{er} juillet.

La Société Générale est cotée 475, prix qui doit être considéré comme étant très modéré, étant donné l'excellente situation de cette société. On peut en dire autant du Crédit Lyonnais qui se négocie à 752.

La Banque d'Escompte se traite à 526.25 ; les Dépôts et Comptes Courants à 600.

On télégraphie de Vienne que le syndicat constitué pour l'émission de l'Emprunt de Galicie, dit de « propination », est aujourd'hui liquidé.

On sait que cet emprunt avait été concédé à la Banque des Pays-Autrichiens à un taux inférieur en plusieurs points au cours actuellement coté.

L'Aurifère Argentine entretient de nombreuses transactions aux environs de 30 fr. L'action des Pierrières de Ceylan et la Gold Trust conservent un bon courant d'affaires.

L'obligation des Chemins Economiques est demandée à 408.50.

NOUVELLES MILITAIRES

LA TENUE DES DRAGONS

Fournisseurs, jubilez ! Vous, officiers et contribuables, préparez-vous à délier les cordons de la bourse ! La tenue des dragons va encore être changée.

C'est, du moins, un journal officieux qui nous l'annonce. Nous lui laissons la parole :

« La question de la tenue des dragons semble devoir être définitivement tranchée. Après avoir fait l'essai des dolmans, on a reconnu que ce vêtement n'était ni pratique ni économique. Les tresses, qui se détériorent facilement, surtout à cheval, lorsque la carabine est portée à la grenadière, ont souvent besoin d'être réparées. Or, la pose en est difficile et exige des ouvriers expérimentés qui font généralement défaut parmi les tailleurs attachés aux escadrons. Les réparations sont donc

nombreuses et par cela même onéreuses, et elles ne sont pas exécutées avec toute la rapidité et tout le fini désirables. Aussi la section technique appelée dernièrement à donner son avis sur le meilleur vêtement à adopter pour les dragons a-t-elle proposé d'unifier leur tenue en donnant à tous les régiments la tunique ample que portent actuellement les cuirassiers.

» L'entente vient de se faire, à ce sujet, entre la section technique de la cavalerie et la direction des services administratifs.

» Les dragons porteront, avec la tunique, les épaulettes rouges et ils conserveront le blanc comme couleur distinctive des collets et des pattes en soubise posées sur les manches.

» Mais, si le vêtement à tresses a été reconnu défectueux pour les dragons, pourquoi le conserve-t-on pour les chasseurs et les husards ? Si les tresses sont d'un entretien difficile et une source de dépenses continues, que ne les supprime-t-on dans toute la cavalerie ? »

La remarque finale que fait notre confrère ne manquera pas d'embarrasser les comités et les sections, qui en prennent tout à leur aise avec le budget des officiers.

Nous attendons la confirmation de cette nouvelle. (France militaire.)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

TEMPÉRATURE. — Hier, après une violente bourrasque, la température a subi un refroidissement considérable. Tout le monde grelottait.

Ce matin, le thermomètre était descendu à 8 degrés seulement au-dessus de zéro.

Le temps est encore à la pluie.

Au moment où nous mettons sous presse (1 h. 1/2), un violent coup de tonnerre se fait entendre.

ALERTE DE MOBILISATION

La première alerte de mobilisation que nous avons annoncée a été sonnée ce matin, à 5 heures. En moins d'un quart d'heure, nos rues ont été sillonnées d'officiers de tous grades qui gagnaient à la hâte le quartier de cavalerie.

Chacun a fait preuve de la plus grande diligence.

Une heure après la première sonnerie, l'appel avait lieu et les troupes ont été au Bray faire l'école de régiment comme de coutume.

UNE DÉMARCHE PRÉFECTORALE

M. le Préfet de Maine-et-Loire et M. l'Ingé-

nieur des Ponts et Chaussées ont fait une démarche personnelle auprès de M. le Ministre des travaux publics en vue d'activer la solution des chemins de fer projetés dans le département.

M. le Ministre a bien voulu leur promettre d'étudier la question avec toute la bienveillance possible, dit la *Dépêche*.

NOS SÉNATEURS

Dans la séance du lundi 9 juin, le Sénat a renouvelé ses bureaux.

Quatrième bureau, MM. d'Andigné et Le Guay. — Neuvième bureau, M. Blavier.

SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE SAUMUR

La Société Nautique de Saumur tiendra une assemblée générale de ses membres actifs et souscripteurs vendredi prochain 13 juin, à 8 heures 1/2 du soir, au siège de la Société, *café de la Paix*, au 1^{er} étage.

Cette réunion a pour objet l'organisation des régates du 14 juillet.

QUASI COMPATRIOTE

M^{lle} Réjane, l'excellente comédienne qui a été si chaleureusement applaudie hier soir à Saumur dans la *Vie à Deux*, avec les artistes de l'Odéon, est presque notre compatriote. Sa mère, alliée à une famille de notre ville, est née à Thouars. A l'âge de douze ans, M^{lle} Réjane séjourna à Saumur pendant quelques mois avec sa famille. On voit que la charmante artiste parisienne n'est pour nous ni une inconnue ni une étrangère.

« L'UNION SAUMUROISE » SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME

Dimanche 15 juin 1890, le concours du Championnat de France aura lieu de 1 heure à 4 heures du soir, au stand de l'École de cavalerie.

SINGULIER ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Le nouveau préfet de Maine-et-Loire, M. Ligier (Hermann), vient de prendre l'arrêté ci-dessous dont le *Courrier de Saumur* a eu la primeur :

« Nous, préfet de Maine-et-Loire, chevalier de la légion d'honneur, officier de l'instruction publique,

» Vu l'article de la loi du 5 avril 1884,

» Considérant que M. Bineau, maire de Doué, a toléré la sortie dans les rues et places publiques d'une société musicale non régulièrement autorisée, et comprenant plus de vingt exécutants,

» Arrêtons :

» Art. 1^{er}. M. Bineau, maire de Doué, est suspendu de ses fonctions pour quinze jours.

» Art. 2. M. le Sous-Préfet de Saumur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Corbeille de Noces

PAR JEAN LORFÈVRE.

Quelques heures après l'envoi de sa dépêche, il reçut une réponse de Santeuil ; il accourait ; il serait là le lendemain au matin.

Relevé par un peu d'espoir, Brizardier se mit au lit. Il sentait un brasier dans sa poitrine, — mais ce n'était point là encore son plus grand supplice : A chaque bruit qui se faisait dans les salles d'en bas de l'auberge, il tressaillait.

Il croyait toujours qu'on allait le surprendre, l'arrêter. Il n'entendait pas un pas dans l'escalier sans redouter l'arrivée de la police.

Il dressait la tête douloureusement, essayait de voir si la porte s'ouvrait, si un commissaire ou un gendarme entrait ; il avait caché l'écrin dans la paillasse de son lit — travail qui lui avait causé mille supplices.

La nuit tomba, — avec elle s'abattit son cortège de terreurs ; la nuit, terrible aux fiévreux, s'ouvrait devant lui comme un tombeau.

Était-ce une illusion de son effroi ? Il lui semblait que sa poitrine se gonflait, s'enflait comme une tumeur, et que tous les organes gardés par la cuirasse du thorax, confondus, mêlés, ne formaient plus qu'une boue molle et sanglante qui bientôt l'empêcherait de respirer.

En même temps, toutes les actions de sa vie remontaient à son esprit pour le déprimer et le déchirer ; son dernier crime surtout, il le revoyait, il le revivait dans un affreux cauchemar.

Il se voyait encore quittant les danses joyeuses chez M. Mauvrain pour aller rejoindre Hélène ; au lieu de regagner la chambre nuptiale, il pénétrait dans le cabinet de M. Mauvrain où étaient déposés les diamants. Il possédait la clef du meuble qu'il gardait puisqu'il était le mari... S'il l'avait eue la veille, il n'aurait pas attendu jusqu'après la cérémonie... Il redescendait rapidement, tout en sueur ; il se cachait un instant dans le jardin ; il attendait que les danses fussent terminées et les invités partis... En escaladant le mur il laissait son pardessus aux branches... Il était contraint de fuir en habit, ce qui pouvait le compromettre... puis la poursuite de Delcroix,

les balles échangées... sa blessure, et quoi maintenant ? un aubergiste qui le trahissait sans doute, la justice — pis que cela peut-être, la mort...

Tous ces tableaux successifs tournaient devant ses yeux comme dans une sombre vision.

Il aurait restitué l'écrin, il aurait subi toutes les peines plutôt que de mourir. Car il craignait la mort ; il la sentait installée en lui, l'aiguillonnant, rayonnant dans tous les sens et peu à peu gagnant le cœur.

Il serait trop tard quand le médecin arriverait, trop tard.

Non, ce n'était plus la justice qu'il craignait maintenant, mais la mort.

Et s'il avait un cruel regret de ses crimes, c'est qu'on peut bien les oublier quand on en profite. Mais quoi ! voler, plonger une jeune fille, une famille dans le deuil et les larmes, passer dans la vie comme un être toujours menacé, arriver à mettre enfin la main sur une fortune, puis... voilà la mort ! Tout cela lui semblait d'une si farouche ironie qu'il en était à la fois désespéré et humilié.

Enfin le jour se montra après les heures les plus douloureuses qu'il eût jamais subies...

Il entendit des pas... Était-ce Santeuil ? En effet, il reconnut son ami.

C'est d'une voix faible qu'il lui raconta tous les événements.

Puis pour que Santeuil put prendre sous le matelas du lit le dépôt précieux, il fallut que Jude se soulevât, ce qu'il ne put faire sans pousser des cris de douleur ; mais quand il eut confié l'écrin à Santeuil il se sentit soulagé.

— Oni, mon cher ami, lui dit celui-ci, je garderai fidèlement ce dépôt, et quoiqu'il t'arrive, que tu puisses échapper à la justice ou que tu sois pris, tu le retrouveras avec la liberté.

— Oh ! un médecin, vite maintenant, qu'on me soulage, qu'on me délivre, va vite... dis qu'on m'amène un médecin, je souffre un intolérable martyre et je sens venir la mort...

Santeuil mit rapidement l'écrin dans sa valise et s'appêta à sortir.

Arrivé à la porte, après un rapide adieu à son ami, il recula tout à coup.

Il se trouvait sur le palier en face de trois personnages, M. Martial Mauvrain, Delcroix et le commissaire de police de Nonchancier.

Santeuil est pris de terreur ; la valise lui

» Fait à Angers, à l'hôtel de la Préfecture, le 6 juin 1890.

» Le préfet, HERMANN LIGIER. »

Il ne faut pas oublier que l'Union Musicale de Doué était sortie pour rendre hommage à l'autorité préfectorale en tournée de révision. — En voilà d'une leçon ! Avoir un procès d'une part ; un maire être suspendu ensuite, parce qu'il a été fait une réception honorifique aux représentants du pouvoir ! C'est un comble. Ces messieurs sont bien payés pour laisser passer dorénavant tous les préfets présent et futurs sans sortir de chez eux.

Qu'on ne se plaigne pas que le respect de l'autorité s'en va !

Dans une seule commune du diocèse d'Angers — Saumur — les processions sont interdites depuis treize ans, au nom de la liberté républicaine, sans que rien n'ait justifié cette mesure anti-libérale.

Par contre, elles n'ont pas cessé d'être autorisées à Angers, Cholet, Baugé, Segré, dans tous les chefs-lieux de canton et dans toutes les autres communes du département.

La Fête-Dieu a été célébrée dimanche par de belles processions publiques à Chinon, Châtelerault, Laval, Nantes, Le Mans, Rennes, Vitré, Fontenay, La Roche-sur-Yon, Saint-Brieuc, Brest, Orléans, etc., etc.

A Nantes, la procession de la Fête-Dieu s'est accomplie en présence d'une foule de fidèles que l'on peut évaluer à dix mille.

Quatre très beaux reposoirs avaient été dressés sur les places du Pilon, du Change, de Saint-Léonard et de la Préfecture. C'est de ces quatre stations différentes que M^r Le Coq a béni les fidèles.

Inutile de dire que l'ordre n'a pas été un instant troublé.

La Société française de secours aux blessés militaires, dont M. le maréchal de Mac-Mahon est président, a organisé une loterie au capital de cent mille francs, représenté par vingt mille billets à 5 francs et offrant, comme lots, trois parures en brillants d'une valeur : la première, de douze mille francs ; la seconde, de huit mille francs ; la troisième, de cinq mille francs, remboursables en espèces, au gré des gagnants.

On trouve des billets soit au siège de la Société, 19, rue Matignon, soit chez M. Ravaut, bijoutier, 20, rue de la Paix, où les lots sont exposés.

ANGERS. — L'accident du défilé des courses.

— Une vingtaine de personnes avaient été blessées dans l'accident que nous avons rapporté hier. Les plus grièvement atteintes sont : la dame Lamballay ou Nomballais, qui habite rue de la Chalouère ; elle a été frappée par le bandard à la hanche ; on l'a transportée dans une

échappe et tombe ; il ne peut même chercher à fuir. Le vieux, dont le visage qu'il reconnaît le terrifie, lui met la main au collet.

— La revanche est complète, s'écrie-t-il. M. le commissaire, arrêtez d'abord celui-ci, c'est le fameux Santeuil dont je vous ai parlé, le complice.

Le commissaire appela deux gendarmes qui attendaient au bas de l'escalier, et il leur confia Santeuil.

Puis, M. Mauvrain, Delcroix et le magistrat entrèrent dans la chambre où Brizardier, effaré, les yeux démesurément ouverts, regardait son lit.

Quand il les aperçut il poussa un cri de terreur, si pénétant, si affreux, que toute l'auberge en retentit. Ces trois hommes lui semblaient des fantômes farouches qui venaient lui donner le coup de grâce ; il voyait Delcroix devant lui, et M. Martial Mauvrain, le vieux, qui surtout en ce moment l'épouvantait. Il balbutiait des mots vagues, demandait des pardons, avouait au milieu de plaintes entrecoupées ces mots « la mort ! la mort ! » revenaient avec un accent déchirant.

Bientôt il ferma les yeux, et le soir même le râle commença ; lorsque le médecin arriva, il

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

ne put que constater la mort.

Aussi personne ne doute aujourd'hui qu'il a profité de la consultation donnée par une herboriste d'Angers pour achever son enfant. Au lieu de faire seulement chauffer les feuilles, il les avait appliquées brûlantes sur le corps mis à nu de la petite victime. Le pauvre patient jetait des cris à fendre l'âme ; et implorait la pitié de ses parents, mais ceux-ci restaient impassibles, semblant pour ainsi dire se repaître des tortures de leur enfant.

Au moment où il expirait, Reveilleau courut chercher une religieuse.

— Si votre enfant est à toute extrémité, répondit la sœur garde-malade, allez vite prévenir M. le curé et un médecin ; je me rends en toute hâte auprès de votre fils, pour le soulager si c'est possible.

Quand la religieuse arriva à la maison, elle se trouva en présence d'un cadavre. Le maréchal la pria de lui délivrer un certificat de décès. La sœur refusa net et se retira tout émue. Alors le père se rendit chez l'instituteur lui demandant également un certificat de décès ; il essuya le même refus.

C'est alors seulement qu'il fit appeler un médecin de Bécon qui après avoir examiné le cadavre ne voulut point, lui non plus, délivrer un certificat.

En désespoir de cause, Reveilleau envoya prévenir M. le docteur Cotelle, réclamant toujours ce certificat de décès. Inutile de vous déranger, faisait-il au médecin, donnez-moi seulement le papier qu'il me faut, je vous paierai votre déplacement comme si vous faisiez le voyage de Saint-Lambert.

Il n'en fallut pas davantage pour déterminer M. Cotelle à se rendre sans délai chez Reveilleau. Après avoir constaté les horribles brûlures, le docteur dit au père : Le cadavre de cet enfant ne vous appartient plus, il doit rester aux mains de la justice.

Le lendemain, M. le docteur Legludic vint pratiquer l'autopsie. On affirme que le père au cœur de rocher s'offrit pour aider le médecin dans cette triste besogne. Indigné, M. Legludic le fit mettre à la porte.

Il paraît que la gendarmerie de Bécon voulait arrêter séance tenante ce misérable assassin ; mais comme sa femme venait de mettre au monde un nouveau-né, on lui laissa encore quelques jours de liberté. D'ailleurs les voisins, sous l'empire de la crainte, n'osaient raconter ce qu'ils savaient.

Le 28 mai, cependant, Reveilleau fut mandé au parquet, en compagnie de quatre témoins ; il vint à Angers avec sa carriole.

Au Palais de Justice, comme les personnes interrogées hésitaient encore à répondre aux questions des magistrats, l'une d'elles se décida enfin à dire : « Croyez-vous que c'est agréable de déposer contre un homme qui ne manquera pas de vous faire un mauvais parti ! »

— Soyez tranquilles, leur fut-il répondu, Reveilleau ne retournera pas chez lui aussi promptement qu'il est venu.

Cette parole rassurante délia les langues et les aveux que l'on a obtenus sont écrasants pour l'accusé.

Reveilleau a déjà été condamné pour avoir brutalisé deux femmes ; on prétend même que, dans ses colères, il aurait tué des animaux.

Le soir du 28 mai, la carriole du maréchal a été ramenée à Saint-Lambert par son beau-frère. L'assassin a été écroué à la prison de notre ville.

On prétend que sa femme subira le même sort dès que son état lui permettra de supporter la détention.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire, qui se dénouera devant les assises.

ACCIDENT SUR LA LIGNE DE NANTES A ANGERS

Mardi, dans la journée, un train venant de Nantes, et contenant un détachement de marins à destination de Lorient, a été le théâtre d'un grave accident. A deux kilomètres d'Ancenis se trouve un pont qui a une pile au milieu, un des marins, en se penchant à la portière, a eu le crâne fracassé par la pile.

On l'a descendu à Ancenis, et les deux méde-

cons de la garnison, assistés d'un des docteurs de l'endroit, sont arrivés, mais ils ont jugé l'état du blessé désespéré. Il doit être mort à l'heure où nous écrivons. (Ralliement.)

TOURS. — Fête de la Croix-Rouge. — Depuis quelques jours on continue avec activité les répétitions de la fête magnifique qui est annoncée pour les 21 et 22 juin.

Dès à présent nous pouvons dire que de nombreux engagements sont déjà acquis pour le Concours hippique qui se prépare, et qui promet, selon toute apparence, d'être un des plus splendides de la région.

LES CHAMPIGNONS

Samedi dernier, le sieur Marot, cantonnier à la Messelière, commune de Saires, canton de Monts-sur-Guesnes, ayant trouvé sur le talus de la route quelques champignons et les croyant bons, les apporta chez lui et ordonna à sa femme de les faire cuire pour le repas du soir. La pauvre femme se conforma volontiers aux ordres de son mari.

Le repas se termina sans encombre. La nuit se passa bien, mais douze heures après, la femme et une fillette de quatre ans se sentirent prises de coliques violentes. Les voisins avertis firent aussitôt venir un médecin qui prescrivit un contre-poison.

Tous les moyens employés furent inutiles ; la petite fille succomba la première et la mère quelques heures après ; une petite que la pauvre femme allaitait se sentit prise aussi de coliques, et le père, qui avait plus de force pour supporter la maladie, succomba quand même le quatrième jour aux souffrances qu'il a endurées. Le nourrisson est à cette heure complètement remis et n'éprouve aucune crise de la terrible maladie.

RENNES. — Viandes malsaines. — Un nouvel incident concernant la fourniture de la viande vient de se produire à Rennes.

Des viandes malsaines portant cependant l'estampille de l'abattoir, avaient été livrées au 41^e de ligne.

Au moment de servir la soupe, on s'aperçut, fort heureusement, que le bouillon avait une mauvaise odeur.

Le médecin-major et le vétérinaire appelés empêchèrent la distribution.

Il n'y a eu aucune indisposition, mais le ministre de la guerre a donné l'ordre de saisir le Parquet, et l'affaire va venir en police correctionnelle.

Une concierge parle d'un de ses locataires qui vient de trépasser.

— Pauvre homme ! si sensible ! dit-elle ; heureusement qu'il ne s'est pas vu mourir, ça l'aurait tué.

M^le Amanda est dans une soirée.
Le duc de F... s'avance :
— Mademoiselle, vous avez le type espagnol fortement accusé. Est-ce que votre père était Madrilène ?
— Non, monsieur ; il était tripiier.

LES FRÈRES MAHON « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

Demander
à l'Épicerie Centrale
Rue Saint-Jean, Saumur
LE PARFAIT GUIGNOLET
Créé en 1632
Par la R. M. MADELAINE GAUTRON
2 f. 40 le litre
Par quantité de six litres : 2 f. 25
Exiger la signature Taveau et C^{ie}.
PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7.

D'un jugement par défaut rendu le 31 mai dernier, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, au profit de M^{me} Germaine Durand, journalière, veuve de M. Théodore Doisy, demeurant aux Rosiers, plaçant avec l'assistance judiciaire contre le sieur Victor Doisy, son fils, sans profession, célibataire majeur, demeurant aussi aux Rosiers;

Il appert : Que le Tribunal a prononcé l'interdiction dudit sieur Doisy.

Pour extrait certifié conforme par moi avoué-licencié soussigné. Saumur, le 14 juin 1890.

L. ALBERT.

Assistance judiciaire; décision du 22 mai 1889.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE PROPRIÉTÉ

Au Vau-Langlais, commune de Bagneux.

Comprenant : maison, servitudes, pressoir, cave, puits, jardin et vigne, le tout d'une superficie de 1 hectare 40 ares environ, joignant M. Liénard et M^{me} Bontemps.

S'adresser, pour traiter, au notaire. (438)

Étude de M^e AUBOYER.

A VENDRE

Une jolie petite propriété

Au Pont-Foucard, commune de Bagneux.

Comprenant : pavillon, cave, pressoir, cellier, jardin, vignes et potager, d'une contenance de 63 ares 96 centiares, le tout en parfait état.

S'adresser au bureau du journal.

A louer présentement

UNE MAISON

Située à Saumur, 10, quai de Limoges.

Joignant l'hôtel Léon Mayaud.

Comprenant : salle à manger, salon, cuisine, office, trois belles chambres à feu au 1^{er} avec lingerie, quatre chambres à feu au 2^e, chambre de domestique, deux vastes greniers, deux caves et jardin.

Pour visiter, s'adresser à M. PIVRON, pompier, quai de Limoges, et à M. CARICHOU, à Beaulieu-lès-Saumur.

Des modifications pourront être apportées suivant le goût du bailleur.

Étude de M^e JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Par suite de fin de bail

Le LUNDI 16 juin 1890, à 1 heure du soir, à Saumur, rue de la Marmaillette, dans une maison occupée par la SOCIÉTÉ DU COMMERCE.

Il sera vendu :

Un billard avec ses accessoires, onze tables en marbre, quatre grandes banquettes, chaises canonnées, calorifère, glace, pendule, tapis, secrétaire, bancs de jardin, appareils à gaz, bouteilles vides et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Changement de domicile

M. Gelléau-Rouzeau, entrepreneur de maçonnerie, a l'honneur d'informer sa clientèle et MM. les Propriétaires que, depuis le 1^{er} juin il a transféré son domicile rue Saint-Nicolas, n^o 65. (442)

UN ÉCRIVAIN ayant preuves désirerait prendre la direction d'un journal conservateur en province.

M. BLOCH, Mandataire de la maison LAMBERT, de Paris, Banque, escompte et prêts sur simple signature à Messieurs les officiers et propriétaires terriens, a l'honneur d'informer ses clients qu'il sera de passage en notre ville les 11, 12, 13 et 14 de ce mois et qu'il recevra de 3 heures à 6 heures, hôtel de la Paix. Achat de nu-propiétés et de biens dotaux. (466)

A louer à Reims

Établissement complet pour vin de Champagne avec économie de main-d'œuvre de plus de 40 0/0. Caves les plus froides de la Champagne. S'adresser à BRISSET-FOISSIER, à Reims. (134)

Étude de M^e CHARIER, notaire à Thouars.

A VENDRE

UN ÉTABLISSEMENT

DE

BAINS & HYDROTHERAPIE

En très bon état

Situé à Thouars.

S'adresser, soit au propriétaire, M. LEGRIS, soit à M^e CHARIER.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Rue de Bordeaux, 15.

Comprenant : salon, salle à manger, six chambres à coucher, cave, cour, jardin. Service d'eau de Loire.

S'adresser à M^{me} MAUBERT, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Une mère de famille habitant la campagne, aux environs de Saumur, et pouvant fournir les meilleures références, prendrait de suite un enfant au biberon. S'adresser au bureau du journal

ÉPICERIE PARISIENNE

JAUBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

ALCOOL A BRULER

Sans odeur, ne fume pas et ne noircit pas en brûlant; 30 0/0 de réelle économie. Le litre, 1 fr. 30 : la bouteille d'environ 1 litre, 4 fr. 15.

MAGNIFIQUES BOUGIES DE COULEURS

En paraffine..... la boîte 4.70
En stéarine..... — 4.50

SULFATE DE CUIVRE

1^{re} Marque 98 0/0 de pur

Entrepôt : Rue Daillé, SAUMUR

Chez M. A. COURTET

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS

Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX Titres nominatifs et au porteur, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits. Avances avant Formalités. Discretion. - LACOMBE & CONNET, 13, rue Laflitte, PARIS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25			
Chartres	6		9 34	10 5	9 43	10 16	1 3			
Château-du-Loir	10 13		12 24	1 58	6 35	12 28	1 8	4 50		
Noyant-Méon	11 20		1	3 8	7 40	1 13		5 54		
Liniers-Bouton	11 29			3 17	7 49			6 4		
Vernantes	11 43			3 30	8			6 13		
Blou	11 54			3 41	8 10			6 23		
Vivy	12 2			3 49	8 17			6 31		
SAUMUR (Orl.)										
(arrivée)	12 15		1 41	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42		
(départ)	12 23		1 47	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53		
Nantilly (arrivée)	12 31			4 22	8 41			7		
SAUMUR (Etat)										
(arrivée)	12 41			4 34	8 51			7 11		
(départ)		8 31	10 37		4 11	8 30		6 50		
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43		7 3		
Chacé-Varrains		8 48	10 52		4 29	8 49		7 9		
Brézé-Saint-Cyr		9	2 11		4 37	8 56		7 17		
Montreuil-Bellay		9 19	11 24		2 18	4 57	9 11	2 22	2 59	7 29
Thouars			11 57		2 45	5 33	9 37	2 44	3 28	8
Niort			3 58		4 30	8 42		4 31	5 20	10 32
Saintes					6 30	11 52		6 12	7 53	2 3
Bordeaux					9 52	3 34		9	11 13	4 54

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Mixte		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux					5 40		8 20					
Saintes					7 15	9 9		11 39				6 43
Niort					9 32	10 55		2 5	5 30	8 10	8 29	
Thouars					6 5	12 11	12 42	2 37	4 55	9 6	10 32	11 45
Montreuil-Bellay	9 35	6 38			1 4			2 50	5 18	9 41		
Brézé-Saint-Cyr	9 55	7 18						2 57	5 26	9 49		
Chacé-Varrains	10 7	7 27						3 2	5 31	9 55		
Nantilly (arrivée)	10 13	7 34										
SAUMUR (Etat)												
(arrivée)	10 22	7 45						3 13	5 42	10 3		
(départ)		7 25	11 25					2 52	5 20			
Nantilly (départ)		7 38	11 36					3 3	5 33			
SAUMUR (Orl.)												
(arrivée)		7 47	11 44		1 31	3 11	5 41			10 59	11 46	
(départ)		7 57	11 54		1 36	3 15	5 45			11 7	11 53	
Vivy		8 10	12 10			3 27	5 59					
Blou		8 19	12 19			3 35	6 8					
Vernantes		8 32	12 33			3 46	6 20					
Limiers-Bouton		8 45	12 46			3 57	6 32					
Noyant-Méon		8 59	1		2 12	4 9	6 44			11 44		
Château-du-Loir		10 10	2 9		2 58	5 22	7 58			12 26	1 12	
Chartres		2 47			5 54	9 26	12 4			3 26	4 05	
Paris		5 25			7 30	11 50	2 27			5 10	5 45	

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte		Omn. mixte		Expr. mixte		Omn. mixte		Expr. mixte		Omn. mixte	
	soir	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Nantes	10 45				8 25	8 55	12 7	3 10	7 35			
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 35	9 35					
La Ménitrie	2 52	7 10	10 54	12 37	3 42	6 16	10 1					
Les Rosiers		7 19	11 2	12 46	3 52	6 25						
Saint-Clément		7 26		12 53	3 59	6 32						
Saint-Martin		7 33		12 59	4 7	6 39						
Saumur (arrivée)	3 22	7 46	11 18	1 11	4 20	6 52	10 24					
(départ)	3 27	7 52	11 16	1 15	4 31	7	10 30					
Varennes		8 5	11 32	1 29	4 45	7 13						
Port-Boulet		3 52	8 20	11 41	1 40	5 1	7 29	10 50				
Langeais		4 26	8 59	12 3	2 14	5 46	8 8	11 16				
Tours (arrivée)		5 5	9 42	12 46	2 53	6 35	8 51	11 48				
Paris (arrivée)		10 39		4 40	10 46	2 35		5 7				

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. mixte		Omn. mixte		Expr. mixte		Omn. mixte		Expr. mixte		Direct mixte	
	soir	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris	8 45	9 40	11 25	12 45	11 20	9 10	12 20					
Tours	1 23	5	7 15	10 47	2 53	5 25	8 47					
Langeais	2 13	5 43	8	11 38	3 30	6 43	10 7					
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 11	3 50	6 54	10 19					
Varennes		6 32	8 51	12 22		7 6	10 32					
Saumur (arrivée)	2 57	6 45	9 4	12 33	4 5	7 12	10 42					
(départ)	3 3	6 52	9 12	12 39	4 9	7 12	10 42					
Saint-Martin		7 6	9 26	12 51		7 25						
Saint-Clément		7 13	9 33	12 57		7 32						
Les Rosiers		7 21	9 41	1 4	4 25</							